



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/37
27 mai 2018



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingt-unième réunion
Montréal, 18 – 22 juin 2018

PROPOSITION DE PROJET : HONDURAS

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche) ONUDI et PNUE

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
HONDURAS**

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE, ONUDI (principale)	63 ^e	35% d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2016	13,44 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2017	
Substance	Aérosol	Mousse	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés									
HCFC-142b									
HCFC-22					10,81				10,81

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	19,9	Point de départ des réductions globales durables :	20,70
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	6,97	Restante :	13,73

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2018	2019	2020	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,66	0,0	0,44	1,10
	Financement (\$US)	64 500	0	43 000	107 500
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,55		0,28	0,83
	Financement (\$US)	56 500		28 250	84 750

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011-2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	19,91	19,91	17,92	17,92	17,92	17,92	17,92	12,94	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	19,91	19,91	17,92	17,92	17,92	17,92	17,92	12,94	s.o.
Financement convenu (\$US)	ONUDI	Coûts du projet	100 000	90 000	0	0	90 000	0	60 000	0	40 000	380 000
		Coûts d'appui	7 500	6 750	0	0	6 750	0	4 500	0	3 000	28 500
	PNUE	Coûts du projet	75 000	50 000	0	0	50 000	0	50 000	0	25 000	250 000
		Coûts d'appui	9 750	6 500	0	0	6 500	0	6 500	0	3 250	32 500
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)	Coûts du projet		175 000	140 000	0	0	140 000	0	0	0	0	455 000
	Coûts d'appui		17 250	13 250	0	0	13 250	0	0	0	0	43 750
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)	Coûts du projet		0	0	0	0		0	110 000	0	0	110 000
	Coûts d'appui		0	0	0	0		0	11 000	0	0	11 000

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement du Honduras, l'ONUDI, en qualité d'agence principale d'exécution, a présenté une demande de financement pour la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour un montant total de 121 000 \$US, soit 60 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 4 500 \$US pour l'ONUDI, et 50 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 6 500 \$US pour le PNUE.¹ La demande comprend un rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la troisième tranche ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période de 2016 à 2018.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement du Honduras a fait état d'une consommation de 13,44 tonnes PAO de HCFC en 2016 et d'une consommation estimée à 10,81 tonnes PAO pour 2017, quantité respectivement inférieure de 33% et 40% à la valeur de référence des HCFC établie aux fins de conformité. La consommation de HCFC sur la période de 2013 à 2017 est indiquée dans le Tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Honduras (données de l'Article 7 pour 2013-2017)

HCFC	2013	2014	2015	2016	2017*	Valeur de référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	291,46	208,08	184,01	225,50	196,45	327,4
HCFC-141b	26,41	15,75	6,64	9,40	0	17,3
(Sous-total / Total) (tm)	317,87	223,83	190,66	234,9	196,45	344,7
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés*	28,01	8,07	3,08	10,1	0	s.o.
Total (tm)	345,88	231,90	193,74	245		344,7
Tonnes PAO						
HCFC-22	16,03	11,44	10,12	12,40	10,81	18
HCFC-141b	2,91	1,73	0,73	1,03	0	1,9
(Sous-total / Total) (tonnes PAO)	18,94	13,18	10,85	13,44	10,81	19,9
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés**	3,08	0,89	0,34	1,11	0	s.o.
Total (tonnes PAO)	22,02	14,06	11,19	14,55	10,81	19,9

*Données du programme national reçues.

**Données du rapport de mise en œuvre du programme national.

3. Le pays utilise le HCFC-22 pour l'entretien et la maintenance dans le secteur des systèmes de réfrigération et de climatisation. La consommation de HCFC a augmenté de 10,85 tonnes PAO en 2015 à 13,44 tonnes PAO en 2016, à l'exclusion du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés, car le quota de HCFC pour 2016 a été fixé en fonction des besoins du marché. En prévision de l'interdiction d'importer du HCFC-141b à compter de 2017, la consommation de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés est passée de 0,34 tonne PAO en 2015 à 1,11 tonne PAO en 2016. Seule la consommation de HCFC-22 a été rapportée en 2017.

Rapport de mise en œuvre du programme national (PN)

4. Le Gouvernement du Honduras a fait état des données de sa consommation de HCFC du secteur pour 2016 dans le rapport de mise en œuvre du PN, lesquelles correspondent aux données indiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

¹ Conformément à la lettre du 13 avril 2018 adressée à l'ONUDI par le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement du Honduras.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Le Gouvernement du Honduras, par le biais du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, a adopté des règlements pour le suivi et le contrôle des SAO. Le pays dispose d'un système opérationnel d'octroi des permis et des quotas de SAO depuis mai 2003. Le Gouvernement a publié un décret du 18 juillet 2012, entré en vigueur en 2013, qui interdit l'importation d'équipements d'occasion à base de HCFC ; établit des quotas en matière de HCFC ; régit l'enregistrement et la répartition des quotas entre les entreprises importatrices de SAO ; et inclut d'autres améliorations pour le mécanisme d'application aux fins d'élimination de ces substances. L'interdiction de l'importation de HCFC-141b pur et contenu dans les polyols prémélangés est entrée en vigueur au 1er janvier 2017.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

6. Les principales activités ont été les suivantes :

- (a) Au total, 337 agents des douanes de 31 points d'entrée ont été formés au contrôle efficace des importations de HCFC et d'équipements à base de HCFC. De plus, l'Unité nationale de l'ozone (UNO) a formé et accompagné 662 agents des douanes de première ligne sur les codes d'identification et l'inspection physique des SAO et des équipements à base de SAO dans onze lieux et également des zones libres ;
- (b) Formation de 109 formateurs et techniciens provenant de 26 ateliers d'entretien et d'établissements professionnels aux bonnes pratiques en réfrigération en mettant l'accent sur l'utilisation des outils, le nettoyage des systèmes de réfrigération, l'introduction aux hydrocarbures ainsi que les pratiques de récupération et de recyclage ;
- (c) Livraison d'outils achetés pour améliorer les centres de formation, de récupération et de recyclage et formation à la bonne utilisation des outils (par exemple détecteurs de fuites électroniques portatifs, vacuomètres électroniques, cylindres pour stocker les frigorigènes récupérés, kits d'azote et systèmes de rinçage) ;
- (d) Mise en place d'un centre de récupération et de recyclage dans la capitale avec la mise à disposition d'équipements et d'outils (notamment de bouteilles, d'une unité de récupération, d'une unité de récupération des frigorigènes, et d'identificateurs de multiples frigorigènes), formation des techniciens à l'utilisation de ces outils, et campagne de sensibilisation pour promouvoir la récupération et le recyclage en ciblant les utilisateurs finaux avec d'importantes quantités de frigorigènes ;
- (e) Participation de l'UNO et d'agents des douanes à un atelier portant sur l'identification et le commerce illicite de SAO au Mexique (août 2017) et Dialogue d'Amérique Centrale sur le commerce illicite des SAO au Honduras ; et
- (f) Activités de sensibilisation à l'élimination des HCFC, aux technologies de remplacement à faible potentiel de réchauffement global (PRG), récupération et stockage des frigorigènes indésirables en ciblant, *entre autres*, le public, les consommateurs, les techniciens, les fournisseurs de systèmes de réfrigération et de climatisation, les universités, les importateurs et les revendeurs de frigorigènes, et mise à jour des documents techniques et de sensibilisation du public.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet (UGP)

7. L'Unité technique de l'Ozone du Honduras (UTOH) a été chargée de la mise en œuvre et du suivi de toutes les activités prévues au titre du PGEH.

Niveau de décaissement des fonds

8. En date d'avril 2018, sur les 455 000 \$US approuvés jusqu'à présent, au total 315 447 \$US ont été décaissés (269 871 \$US pour l'ONUDI et 45 576 \$US pour le PNUE) ainsi qu'indiqué dans le Tableau 2. Le solde de 129 424 \$US sera décaissé en 2018 et en 2019.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Honduras (\$US)

Tranche		ONUDI	PNUE	Total	Taux de décaissement total (%)
Première tranche	Approuvé	100 000	75 000	175 000	61
	Décaissé	100 000	7 047*	107 047	
Deuxième tranche	Approuvé	90 000	50 000	140 000	88
	Décaissé	90 000	33 529	123 529	
Troisième tranche	Approuvé	90 000	50 000	140 000	68
	Décaissé	89 871	5 000*	94 871	
Total	Approuvé	280 000	175 000	455 000	69
	Décaissé	269 871	45 576	315 447	

*Le taux de décaissement correspondant au volet du PNUE au titre de la première tranche est resté inchangé, à savoir 9 pour cent et n'a pas changé depuis le rapport périodique présenté au moment de la demande de la troisième tranche lors de la 76^e réunion. Pour la troisième tranche, il était de 10 pour cent.

Plan de mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

9. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2018 et décembre 2020 :

- (a) Formation de 300 autres douaniers et agents des forces de l'ordre couvrant 31 points d'entrée au contrôle efficace des importations de HCFC et d'équipements à base de HCFC, finalisation du système électronique d'enregistrement des importateurs, fournisseurs et utilisateurs finaux, élaboration de modules d'apprentissage en ligne (PNUE) (25 000 \$US, plus un solde de 30 000 \$US provenant des tranches précédentes) ;
- (b) Reformulation du système de certification des techniciens en réfrigération et promotion de son application, révision des normes techniques, y compris des mesures de sécurité pour les frigorigènes inflammables et mise à jour des documents techniques et de sensibilisation du public (PNUE) (25 000 \$US, plus un solde de 30 000 \$US provenant des tranches précédentes) ;
- (c) Ateliers de formation destinés à 400 techniciens en réfrigération, et 1 800 étudiants en réfrigération et climatisation portant sur les bonnes pratiques et la manipulation en toute sécurité des solutions de remplacement des SAO (PNUE) (solde de 69 424 \$US provenant des tranches précédentes) ;
- (d) Promotion de la récupération des frigorigènes, formation à l'utilisation appropriée des frigorigènes naturels, amélioration du programme de certification des techniciens en réfrigération, mise en place d'un programme destiné aux utilisateurs finaux visant à améliorer le confinement des frigorigènes pour réduire la consommation d'électricité grâce à une réduction des fuites et à de bonnes pratiques de réfrigération, et apport de mises à

jour techniques pour le centre de récupération et de recyclage. (ONUDI) (60 000 \$US y compris les coûts pour l'UGP) ; et

- (e) Coordination et gestion du PGEH (ONUDI).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport de vérification de la consommation de HCFC

10. Lors de la 76^e réunion, il a été signalé que la consommation vérifiée de HCFC pour 2013 et 2014 était respectivement inférieure de 4,3 tonnes PAO et 0,96 tonnes PAO par rapport à celle rapportée en vertu de l'article 7.² L'ONUDI a indiqué que le Gouvernement du Honduras avait examiné et accepté le rapport de vérification et demandé au Secrétariat de l'Ozone de modifier les données en conséquence en mai 2018. L'ONUDI a également indiqué que le Honduras avait abordé les questions soulevées dans le rapport de vérification concernant le format des autorisations ; l'exactitude des déclarations en douane ; l'adoption du Sixième amendement du code harmonisé des douanes ; la mise en place de quotas d'importation individuels pour chaque HCFC ; et la révision de la procédure de numérotation des autorisations d'importation.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

11. Le Gouvernement du Honduras a fixé les quotas d'importation de HCFC à 13,86 tonnes PAO de HCFC-22 pour 2018 (soit 252 tonnes), ce qui est une valeur inférieure à l'objectif de réglementation du Protocole de Montréal pour cette année.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

12. Pour apporter des précisions sur les progrès réalisés dans leurs activités, le PNUE a fait savoir que les formateurs de l'UTOH et des douanes, avec le soutien financier de la Direction des douanes, avaient formé environ 100 personnes par an dans les structures sous-régionales du Département des douanes au cours de la période de mise en œuvre de la troisième tranche. Avec le cofinancement de la Direction générale des douanes, le pays a dépassé son objectif au niveau de la formation douanière.

13. Le Secrétariat a noté toutefois avec préoccupation qu'un certain nombre d'activités prévues par le PNUE, qui figuraient dans la troisième tranche et qui étaient couvertes par les soldes provenant des tranches précédentes, n'avaient pas été mis en œuvre notamment : la formation des techniciens, la révision des normes techniques, y compris les mesures de sécurité pour les frigorigènes inflammables, et la mise à jour des documents techniques et de sensibilisation du public. Le PNUE a signalé que la mise en œuvre des ateliers de formation destinés aux 400 techniciens en réfrigération et 1 800 étudiants en réfrigération et climatisation portant sur les bonnes pratiques et les solutions de remplacement des SAO avait été reportée en raison de la nécessité de réviser les programmes pour intégrer les évolutions technologiques mondiales et les nouvelles compétences requises par les techniciens en réfrigération et climatisation. Les programmes devraient être révisés en 2018 et une fois approuvés, le pays devrait reprendre la formation dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation. Le PNUE a également signalé que l'UTOH avait décidé de reporter également la révision sur les normes compte tenu des discussions en cours sur les normes internationales applicables aux frigorigènes inflammables à faible PRG, mais que le pays prévoit la révision des normes nationales de sécurité et leur formalisation grâce à un code national obligatoire de

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/34

bonnes pratiques, en sus de discussions organisées dans tout le pays pour permettre l'utilisation en toute sécurité et la pénétration sur le marché de solutions de remplacement à faible PRG.

14. Le PNUE a expliqué que les retards dans la mise en œuvre étaient également dus à des motifs d'ordre administratif et à des changements au niveau du Ministère de l'environnement. Le PNUE prépare actuellement un nouvel accord pour utiliser le solde des tranches précédentes, lequel devrait être signé au milieu de l'année 2018 avec des indicateurs de performance clairs. De plus, le PNUE signera également un accord avec l'Institut de formation professionnelle du Honduras qui facilitera la mise en œuvre des activités de formation. Le PNUE a expliqué que les deux accords permettraient de renforcer la mise en œuvre des volets du PNUE et qu'il prévoit d'achever les première et deuxième tranches en juillet 2019 (contre les premières dates d'achèvement qui étaient respectivement fixées à mars 2014 et juin 2016), et la troisième tranche en décembre 2019 (contre la première date d'achèvement qui était arrêtée à mai 2018).

15. Le Secrétariat a demandé si le volet de l'ONUDI prévu au titre de la quatrième tranche qui consiste à investir dans le renforcement des capacités du secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation pourrait se poursuivre compte tenu des retards importants enregistrés au niveau des activités et du faible taux de décaissement des tranches approuvées du PNUE. L'ONUDI a indiqué qu'elle était en mesure de le poursuivre et qu'elle travaillerait en coopération avec le PNUE et l'UTOH pour faire avancer la mise en œuvre du projet dans le cadre de la quatrième tranche.

Plan de mise en œuvre de la quatrième tranche

16. Suite aux discussions qui se sont tenues entre le Secrétariat et les agences d'exécution, l'ONUDI, en tant qu'agence principale, a obtenu un engagement fort du Gouvernement du Honduras pour intensifier les efforts en vue de faire avancer les volets du projet du PNUE. Il a été convenu d'utiliser le niveau de décaissement des tranches du PNUE comme indicateur de performance pour la mise en œuvre des activités avec les objectifs précis de décaissement suivants : pour le volet du PNUE des trois premières tranches, 50 pour cent d'ici au 31 mars 2019 et 100 pour cent pour décembre 2019 ; et concernant le volet du PNUE de la quatrième tranche, un taux de décaissement de 20 pour cent d'ici au 31 mars 2019, et de 50 pour cent pour décembre 2019.

17. Le PNUE a accepté de fournir un rapport périodique à chaque réunion du Comité exécutif sur les activités prévues au titre de la phase I du PGEH dans le cadre de la mise en œuvre du PGEH, jusqu'à la présentation de la cinquième et dernière tranche de la phase I du PGEH, en raison du fait que la première réunion se tiendra en 2020. Le rapport périodique devrait comprendre : l'état des décaissements et des fonds avancés et/ou engagés ; l'état d'avancement des activités prévues et les étapes atteintes (par exemple, le nombre de cours de formation mis en œuvre, le nombre de participants) ; les activités programmées pour la période restante de la quatrième tranche indiquant des ajustements ; et les défis éventuels qui pourraient retarder la mise en œuvre des activités programmées.

Introduction des solutions de remplacement à faible PRG

18. Le Honduras est le pays chef de file en Amérique centrale concernant l'introduction des frigorigènes à base d'hydrocarbures. L'ONUDI a signalé qu'elle faisait la promotion des solutions de remplacement à base d'hydrocarbures grâce à ses volets du PGEH, y compris via des activités de démonstration. Bien que le Gouvernement du Honduras ait connaissance de la décision 72/17 et que l'ONUDI s'oppose à la rénovation des équipements à base de HCFC-22 avec des hydrocarbures, le Secrétariat a exprimé ses inquiétudes quant à la modernisation vers les hydrocarbures entreprise par le pays, alors que les cours de formation des techniciens prévus au titre de la phase I du PGEH ont été énormément retardés. L'ONUDI a informé le Secrétariat que chaque année, un petit nombre d'appareils provenant de matériel confisqué en bon état avait été reconverti vers les hydrocarbures par des experts sous la direction de l'UTOH et en suivant les lignes directrices suivantes publiées par l'UTOH. Tout équipement reconverti

est muni d'une étiquette placée en évidence et d'une note indiquant qu'il ne doit être entretenu que par un technicien qualifié et qu'il convient de contacter l'UTOH à cet égard.

Conclusion

19. La consommation de HCFC en 2017 estimée à 10,81 tonnes PAO était d'environ 40 pour cent inférieure à la valeur de référence des HCFC et à la consommation maximale admissible en vertu de l'Accord conclu avec le Comité exécutif pour l'année. Le Gouvernement continue de mettre en œuvre des systèmes d'octroi de permis et de quotas pour le suivi et le contrôle des HCFC. Il a interdit les importations d'équipements d'occasion à base de HCF, du HCFC-141-b et du HCFC-141-b contenu dans les polyols prémélangés, et fait fonctionner avec succès les centres de récupération et de recyclage. Par ailleurs, le Gouvernement a abordé tous les problèmes identifiés dans le rapport de vérification sur la consommation de HCFC et a déposé une demande auprès du Secrétariat de l'Ozone pour modifier ses données de l'Article 7 pour 2013 et 2014 conformément aux niveaux inférieurs de consommation vérifiés. En dépit des retards constatés au niveau des volets du PNUE, à savoir la formation des techniciens en réfrigération et les révisions des normes, les activités progressent, notamment la formation des agents des forces de l'ordre, et la mise en place de centres de récupération et de recyclage grâce à des campagnes adaptées de formation et de sensibilisation. Le taux de décaissement global s'élève à 62 %. Les conditions dans le pays sont favorables pour intensifier la mise en œuvre des volets du PNUE prévus dans le cadre du PGEH conformément aux objectifs de décaissement convenus. Le Gouvernement continuera à mettre en œuvre les activités du PGEH en mettant l'accent sur la formation des techniciens en entretien et la révision des normes en vue de construire le développement durable.

RECOMMANDATION

20. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique relatif à la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Honduras ; et recommande également l'approbation générale de la quatrième tranche de la phase I du PGEH pour le Honduras ainsi que du plan de mise en œuvre de la tranche pour 2018-2020 aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous, étant entendu :

- (a) Que le PNUE et le Gouvernement du Honduras intensifieront leurs efforts pour mettre en œuvre les activités de formation destinées aux techniciens en réfrigération dans le cadre de la phase I du PGEH ;
- (b) Que le PNUE devrait présenter un rapport périodique à chaque réunion sur la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre des volets du PNUE associés à la phase I du PGEH, y compris les décaissements obtenus, jusqu'à la présentation de la cinquième et dernière tranche de la phase I du PGEH ;
- (c) Que les objectifs de décaissement pour le montant total des fonds approuvés pour les volets du PNUE au titre des première, deuxième et troisième tranches de la phase I du PGEH pour le Honduras sont de 50 pour cent d'ici au 30 septembre 2018, 80 pour cent d'ici au 31 mars 2019 et 100 pour cent pour décembre 2019, et concernant le volet du PNUE au titre de la quatrième tranche, un taux de décaissement de 20 pour cent d'ici au 31 mars 2019 et de 50 pour cent pour décembre 2019 ; et
- (d) Si le Honduras devait décider de procéder à la reconversion et à l'entretien qui lui est lié vers des frigorigènes inflammables et toxiques dans les équipements de réfrigération et de climatisation conçus au départ pour des substances non inflammables, il le ferait en assumant l'ensemble des responsabilités et risques encourus et uniquement dans le respect des normes et des protocoles applicables.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	60 000	4 500	ONUDI
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	50 000	6 500	PNUE
